

**RAPPORT D'ACTIVITES DU PROJET DE  
RENFORCEMENT DE LA DEFENSE ET DE LA  
PROTECTION DES LIBERTES FONDAMENTALES AU  
CAMEROUN**

## **CONTEXTE GENERAL**

La situation des droits fondamentaux et des libertés fondamentales n'est guère reluisante au Cameroun. Éléments indispensables et inhérents à la personne humaine, ils constituent un ensemble de droits subjectifs primordiaux de l'individu assurés dans un Etat de droit et une démocratie. De par leur indissociabilité de l'individu, ils font l'objet d'une protection particulière tant aux niveaux international que national.

Consacrés, encadrés et protégés par de nombreux textes et institutions, les droits fondamentaux et les libertés fondamentales revêtent un caractère inviolable, particularité ayant conduit les gouvernements à travers le monde à s'engager pour leur respect au sein de leurs territoires. Malheureusement, au nom de certaines causes ou confrontés à des contextes particuliers, les Etats, protecteurs des droits et libertés fondamentaux deviennent ceux-là même qui les violent.

Le Cameroun se retrouve aujourd'hui face à cette situation, partagé entre son devoir de protéger et son désir de rétablir à tout prix la paix dans ses régions secouées par des conflits et des revendications. C'est ainsi que, afin de faire face au terrorisme montant et à la crise anglophone, le gouvernement Camerounais a mis en œuvre des mesures drastiques au rang desquelles la loi anti-terroriste de 2014, traînant à sa suite de nombreuses répercussions telles que des violations et entraves aux droits fondamentaux et aux libertés fondamentales.

Malgré la ratification et l'adoption par le Cameroun des instruments internationaux, régionaux et nationaux, des cas de violations des droits et libertés fondamentaux de l'Homme sont de plus en plus récurrents, comme justifiés par les contextes d'instabilités ambiants dans les régions du Nord, du sud-ouest et du nord-ouest. C'est de ce constat, insoutenable pour des organisations de défenseurs des droits de l'Homme tels que NDH-Cameroun, qu'est venue la volonté de mettre sur pieds un projet visant le renforcement du respect des droits et libertés fondamentaux au Cameroun.

Le projet de renforcement du respect des droits et libertés fondamentaux au Cameroun apparaît de ce fait comme une action majeure de plaidoyer en faveur d'un meilleur respect des libertés fondamentales au Cameroun, et se classe au rang des actions pouvant impacter en faveur d'une meilleure prise en compte des droits et libertés au sein des mesures mises en œuvre par l'Etat.

### **Problèmes abordés par le projet**

L'un des problèmes majeurs que ce projet cherche à résoudre concerne les violations de plus en plus récurrentes des droits et libertés fondamentaux au Cameroun, notamment dans les contextes de la lutte contre le terrorisme et de la crise anglophone. Le deuxième problème est celui des restrictions croissantes des libertés publiques telles que la liberté de réunion, de manifestation, d'expression et d'information sur l'étendue du territoire national du fait des contextes d'instabilité.

## **I. OBJECTIFS DE L'ACTION**

### **Objectif général**

Le projet entend contribuer au renforcement de la défense et la protection des libertés fondamentales au Cameroun.

### **Objectif spécifique**

- Faire l'état de lieux de l'expression des libertés fondamentales au Cameroun,
- Renforcer l'action des acteurs sociopolitiques dans la protection des libertés fondamentales,
- Interpeller les décideurs publics et les mécanismes spéciaux pour une protection effective des libertés fondamentales

## **II. ACTIVITES**

Le projet entend réaliser une kyrielle d'activités parmi lesquelles :

- Réalisation d'une étude sociojuridique sur l'expression et le respect des libertés fondamentales au Cameroun
- Elaboration et adoption d'un guide pratique sur la protection des libertés fondamentales
- Organisation d'un atelier de renforcement des capacités des acteurs sociopolitiques sur l'utilisation du guide et la protection des libertés fondamentales
- Organisation d'un forum de dialogue sur les libertés fondamentales au Cameroun
- Mobilisation citoyenne pour la protection des libertés fondamentales au Cameroun

## **III. RÉSULTATS ESCOMPTÉS**

- 01 document de référence sur la situation des libertés fondamentales est disponible
- 30 OSC et les acteurs sociopolitiques sont outillés sur la défense et la protection des libertés fondamentales
- Les autorités locales ont un meilleur respect des manifestations publiques
- Les violations des libertés fondamentales ont diminué de 30%
- Les décideurs publics et politiques se conforment à leurs engagements internationaux

## **IV. GROUPES CIBLES ET INTERVENANTS**

- Décideurs publiques ;
- Organisations de la société civile concernées par la question ;
- Hommes des Médias

## **V. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE**

**Porteur du projet** : Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun

**Partenaire financier** : Fonds Canadien d'Initiative Locale (FCIL)

## **I- ATELIER DE VALIDATION DE L'ETUDE NATIONAL SUR LES LIBERTES FONDAMENTALES AU CAMEROUN**

Les jeudi 24 et vendredi 25 janvier 2019 s'est tenu dans les locaux de Nouveaux Droit de l'Homme (NDH)- Cameroun un atelier de validation de l'étude nationale sur les libertés fondamentales au Cameroun. Etaient présents à cet atelier, une quinzaine de personnes constituée de journalistes, communicateurs, membres d'association et de parti politique, juristes et enseignants.

### **1- Objectif de l'activité**

L'objectif ici était de valider le rapport de l'étude et d'amorcer son appropriation. Autrement dit, il était question de présenter les premières conclusions de l'étude pour une meilleure appropriation du rapport par les acteurs clés. ; Procéder à un examen critique du rapport par les acteurs clés ; formuler des suggestions et recommandations en vue d'enrichir le rapport et enfin adopter une stratégie pour la diffusion du rapport auprès des autres acteurs clés.

### **2- Focus sur les articulations**

Le premier jour était essentiellement consacré préparation du draft du rapport d'étude qui allait être soumis en analyse le jour d'après. Ainsi, il était question pour les consultants d'élaborer un rapport sur l'étude menée sur la défense et la protection des libertés fondamentales au Cameroun. C'est ce draft qui a servi de support de travail pour le deuxième jour.

#### **➤ La séance protocolaire**

*Vue d'ensemble des participants présents à l'atelier*



Cet atelier a débuté à 10h 10 min par le propos introductif du modérateur le Dr Hilaire KAMGA. La directrice de NDH Mme BECHON a ensuite souhaité la bienvenue à tous les participants et apporté des précisions sur le but de l'atelier. D'après cette dernière, le but de l'atelier était de prendre connaissances du document et y apporter des enrichissements pour que l'on puisse mieux jouir des libertés au Cameroun. Elle a émis le souhait que les échanges soient francs et sincères. Le

modérateur s'est par la suite attelé à la présentation du programme de l'atelier. Après cette séance protocolaire d'ouverture, il y a eu une séance technique.

#### **➤ La phase technique**

Cette séance technique a débuté par la présentation du cadre technique de l'atelier par NDH. Ensuite, le projet de renforcement de la défense et de la protection des libertés fondamentales a été présenté aux participants

La présentation du projet terminée, nous avons eu droit à la présentation du rapport d'étude qui s'est faite en deux parties : la première présentation faite par le Dr TECHE concernait les résultats et l'analyse du point de vu doctrinal et juridique pure ; la seconde présentation faite par le Dr YIMGA concernait les résultats quantitatifs assortis d'une analyse sociologique. Ainsi, pour le premier, la présentation s'est articulée comme suit : Une introduction générale qui définissait le concept de

l'étude, son cadre conceptuel, ainsi que ses objectifs généraux et spécifiques. On retient de là que le vivre ensemble est mis à mal au Cameroun, favorisant ainsi l'instabilité politique et sociale limitant l'accès des individus à leurs droits et libertés. Il a précisé que cette étude avait pour objectif la collecte d'informations crédibles et vérifiables au sujet des violations des droits et libertés publiques au Cameroun dans les contextes de lutte contre le terrorisme et de gestion de la crise anglophone par l'État Camerounais ; Et c'est sur trois chapitres qu'il a pu détailler l'objet de son étude

**Pour le deuxième**, la présentation s'est organisée autour du chapitre IV. Il s'agissait pour le Dr. YIMGA de présenter les différents résultats quantitatifs obtenus à travers l'administration du questionnaire. Après ces différentes présentations il y a eu les travaux de groupes.

### 3- Travaux de groupes.

Groupe	Thème	Contenus	Responsable
1	Suggestions amélioratives sur la forme et sur le fond des chapitres 1 et 2	identifier et ressortir de nouveaux constats ou conclusions pertinentes ; suggérer de nouvelles recommandations adossées aux constats évoqués proposer des éventuelles stratégies efficaces de lobbying pour faire avancer ces recommandations.	Coordinateur : Mme TAKOUGAM Agnes Rapporteur : Tsague Nadiane
2	Suggestions amélioratives du chapitre 3 et 4	Idem	Coordinateur : Yimga André Rapporteur : Paulette Ndong
3	Suggestions amélioratives chapitre 5	Idem	Coordinateur : Cyrille Rolande Bechon Rapporteur : Kaptchie Sylviane

Après cette phase technique a suivi, la restitution en plénière qui a été meublée par des échanges assez intenses en termes de questions et débats d'idées. A la sortie de ces interventions, il ressort que le document doit être praticable tout en éliminant certaines parties moins ou peu nécessaires pour ensuite être diffusé.

### 4- Résultats

*Photo de famille*



Au terme de l'atelier, les résultats suivants ont été atteints:

- Les différents acteurs présents ont une meilleure connaissance du contenu de l'étude ;
- Des suggestions amélioratives complémentaires ont été émises pour enrichir le rapport ;
- Une stratégie de vulgarisation du rapport par les acteurs clés a été amendée et validée par l'ensemble des participants ;

## II- ATELIER DE VALIDATION DU GUIDE SUR LA PROTECTION DES LIBERTES PUBLIQUES

### 1- Contexte

Le vendredi 22 Février 2019, s'est tenu dans la salle de conférence de NDH-Cameroun un atelier de validation du guide pratique sur la protection des libertés publiques au Cameroun. Etaient présents à cette rencontre, une quinzaine de participants constituée d'enseignants, experts en droit<sup>2</sup>, membres d'association et de parti politique et juristes.

### 2- Objectif de l'activité

L'objectif de l'atelier était de valider le premier draft du guide pratique sur la protection des libertés publiques au Cameroun. Ainsi, les participants ont pu s'imprégner du contenu du guide, effectuer une analyse critique et apporter des corrections tant sur la forme que le fond.



**Présentation du guide par le Dr Hilaire Kamga**

### 3- Déroulement de l'activité

Les travaux se sont déroulés en 03 séquences :

- *La séance d'ouverture meublée par les mots de bienvenue de, par la Directrice Exécutive Mme Cyrille Bechon ;*
- *La présentation du projet et la présentation du guide pratique, dirigé par Mme Bechon*
- *La séquence des travaux de groupe au cours duquel 02 groupes ont été formés dans l'optique d'amender le document, de ressortir les éléments absents du document et de formuler des propositions amélioratives pour le guide*

### 4- Résultats obtenus

Au terme de l'atelier, les résultats suivants ont été atteints:

- Les différents acteurs présents ont une meilleure connaissance du contenu du guide ;
- Des propositions complémentaires ont été recueillies pour renforcer le guide ;
- Un document de référence devant servir d'outils de travail pour la protection et la défense des libertés publiques a été validé ;

### III- COMPTE RENDU DE L'ATELIER D'ECHANGES SUR LES LIBERTES FONDAMENTALES AU CAMEROUN

#### Introduction

Les 04 et 05 Mars 2019, Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun (NDH) a organisé dans la salle de conférence de l'hôtel felydac, **un atelier d'échanges sur les libertés fondamentales au Cameroun**. Etaient présents à cette rencontres, des représentants du corps diplomatique, des représentants des autorités administratives (MINATD, SED), le représentant de la CNDHL, les représentants de partis politiques, les membres d'OSC concernés, des universitaires, experts juristes et quelques représentants de médias.

#### 5- Objectif de la rencontre

L'atelier a pour objectif général d'échanger sur les libertés publiques et les droits fondamentaux. Il s'agit entre autre, d'analyser les contours juridiques des libertés publiques et d'émettre des recommandations pertinentes et concrètes pour une meilleure jouissance des droits ainsi consacrés.

#### 6- Focus sur les articulations

##### - Jour 1

#### La séance protocolaire

Les travaux de la première journée de travail ont démarré par les propos introductifs du facilitateur en la personne Mr MENGUEDE HENRI OSCAR. Après avoir exposé les préalables de l'atelier, il a déroulé le programme de la journée. S'en est suivi, les allocutions d'ouverture de l'ensemble des panélistes à l'attention des participants qui furent données successivement par Mme la directrice de Nouveaux droits de l'homme, Mr le représentant de l'ambassadeur des USA au Cameroun, Madame la Haute commissaire du Canada au Cameroun. Le Sous-préfet, initialement annoncé et donc le Chevalet était sur la table des invités n'a pas pu faire le discours d'ouverture annoncé dans le programme. Le facilitateur a alors expliqué l'empêchement de celui pour des raisons indépendantes de sa volonté.



*Photo de famille des participants à l'atelier*



Ces discours ont été suivis de la présentation sommaire du projet par NDH-Cameroun, suivi de la présentation des résultats de l'étude sur les libertés publiques menée par NDH.

Par la suite, l'assistance a eu droit à la présentation de la leçon inaugurale, portant sur : « **les libertés publiques et ordre public** »<sup>1</sup>, dispensée par le Pr Patrick ABANE, agrégé de droit public et enseignant à l'université de Yaoundé 2 Soa, assisté du Dr Hilaire KAMGA, expert en Droits de l'homme.

Après cette leçon inaugurale qui a retenue l'attention du corps diplomatique et de tous les invités spéciaux, l'assistance a été priée de prendre part à une séance de photos. Celle-ci a été suivie des séries d'interview accordées aussi bien par le Haut-Commissaire du Canada, le Représentant du Gouvernement Américain, que par la Directrice de NDH et le Professeur Abane.

#### - **La phase des allocutions**

Après la séance protocolaire, la phase technique des travaux a été présentée par le facilitateur. Une session introductive coordonnée par Mme Cyrille Rolande BECHON, a permis à chaque participant de se présenter et surtout de formuler leurs attentes et craintes. Par la suite les participants ont eu droit plusieurs sessions présentées pour la première, par le Dr MAKOUGOUM Agnès « *Cadre juridique des libertés publiques au Cameroun : réalités pratique et défis* ».

Elle a tout au long de son propos, présenté tout d'abord l'arsenal juridique existant en matière de protection des libertés fondamentales au Cameroun (les textes supra législatif, législatifs et mécanismes juridictionnels et non juridictionnels). Elle est aussi revenue sur plusieurs cas pratiques de violations des droits à la liberté et les limites de l'action du juge en cette matière. Un exposé qui a suscité à la fin des vifs échanges, traduit par des questions réponses allant dans le sens, d'établir une claire différence entre les manifestations publiques et réunions publiques, apporter un éclaircit sur la notion du référé d'heure en heure, et bien d'autres.

Le second exposant, le représentant du Centre des Nations Unies entretenu l'assistance sur « ***La protection des libertés fondamentales dans le système des Nations Unies*** »<sup>2</sup>. Dans son exposé il a surtout mis l'accent sur Les instruments juridiques onusiens consacrant les libertés fondamentales ; les mécanismes de suivi du respect des libertés fondamentales au niveau des Nations Unies puis, a émis quelques recommandations à l'endroit de l'Etat Camerounais pour le renforcement de la protection des droits et libertés fondamentaux. Au terme de son exposé, plusieurs participants ont réagi sur plusieurs questions à savoir : la question de l'obligation de protection des droits de l'Homme par l'Etat, la question de la saisine ou l'auto saisine de Nations Unies suite aux allégations de violations/restrictions des libertés fondamentales.

La troisième et dernière intervenante à cette première session de la journée était Mme Cyrille Rolande BECHON, qui a entretenu l'auditoire sur « ***la protection des libertés fondamentales dans le système africains*** »<sup>3</sup>. Tout au long de son exposé elle s'est évertuée à présenter le Cadre légal Africain de protection des libertés fondamentales. Ensuite elle a présenté les mécanismes de protection et procédures de saisines de la Commission Africaine des droits de l'Homme. Les questions et interventions qu'a suscité cet exposé ont surtout permis d'élucider plusieurs points comme, le rôle

---

<sup>1</sup> Voir annexe

<sup>2</sup> Voir annexe 2

<sup>3</sup> Voir annexe 3



des rapporteurs spéciaux pour les enquêtes lors des allégations de violations des droits de l'Homme au Cameroun, leur liaison avec tous les différents acteurs pour avoir la bonne information sur les cas de violations. Les réponses aux questions ont ainsi permis de comprendre qu'il n'y a aucune limite dans l'application des droits contenus dans la charte Africaine, droits donc on peut jouir en toute circonstance.

Tous ces exposés ont fait l'objet des échanges assez intenses en termes de questions et débats d'idées. Le modérateur a ensuite pris la parole, pour faire un point sur les modalités pratique de la fin de la journée et du jour d'après. Ceci a ainsi permis de clôturer la première journée de l'atelier.

## - Jour 2

La deuxième journée a débuté par un événement surprenant qui est venu interrompre pour quelques heures, le déroulement de cet atelier.

En effet, alors que les participants s'installaient dans la salle le deuxième jour, la police, et par la suite le sous-préfet de Yaoundé 05, ont successivement envahis le lieu où se tenait l'atelier pour ordonner l'arrêt des activités.

Après plusieurs heures d'échanges, d'altercations et même de négociation entre avec l'administration de NDH et les autorités administratives et sécuritaires sur la légalité de l'action des forces de sécurité et de l'autorité administrative, un consensus a été trouvé sur la nécessité de poursuivre les travaux.

Il faut signaler que ces négociations ont été facilitées aussi par la représentant officielle du MINAT à ces travaux que le per le Représentant officiel du SED (Colonel Ntamack) qui ont joué un rôle déterminant pour l'apaisement des tensions subséquentes à l'irruption inappropriée des forces de l'ordre.

Aussi, plusieurs membres des forces de l'ordre présents ce jour, ainsi que certains agents de renseignement ont été admis à participer à la suite des travaux, question de faire un rapport conséquent pour leur hiérarchie.

Après cette interruption, que NDH décrie et dénonce fortement comme étant une grave violation à la liberté de réunion, l'activité a pu reprendre son cours dans un climat assez délétère.

On a ainsi assisté à l'exposé du Dr Hilaire Kamga, qui portait sur « *la pratique des libertés de réunion, et manifestations : le législateur, l'autorité administrative et le juge* »<sup>4</sup>.

Une leçon qui venait à point nommé car a permis de débattre sur la situation de violation de la liberté de réunion qui venait de se produire constituant ainsi un cas pratique. Il est revenu aussi sur plusieurs autres cas de violation observés au Cameroun en matière de libertés publiques. Il est revenu sur la notion de liberté publique, ordre publique et sécurité publique. Ce brillant exposé a suscité un très grand échange entre les participants qui ne cessaient de poser des questions allant dans le sens de connaître l'étendue des pouvoirs de l'autorité administrative pour apprécier l'ordre public ; les actes à prendre en cas d'interdiction de réunion ou de manifestations ; l'application de la loi pénale en cas violation des libertés ; l'application de la loi et le pouvoir de l'autorité administrative. Il a ainsi permis de comprendre les libertés de réunions et manifestations publiques au niveau institutionnel, dans son encadrement juridique, sur le plan de la jurisprudence et dans son expression au niveau international.

Par la suite, les travaux de groupe ont été mis en place. Quatre (04) groupes de travaux ont été constitués et au sortir des différents travaux, les participants ont eu droit à une séance de restitution des travaux de groupe en plénière.

---

\_\_\_\_\_

## Les travaux de groupe

Pour traiter du contenu de l'atelier, 04 groupes de travail ont été mis sur pied et répartis de la manière suivante :

Groupe	Thème	Contenus	Responsable
1	OSC et contribution à l'effectivité des lib. Pub au Cameroun.	-Comment amener les OSC à s'approprier les libertés fondamentales et agir collectivement pour leur défense  -Comment amener les décideurs publics et autres concernés par les droits et libertés fondamentales à jouer pleinement leur rôle sans avoir à l'entraver inopportunément	Mr ; <b><u>Dupleix Kuenzob</u></b>
2	Partis Politique. Et contribution à l'effectivité des lib.pub au CMR	Comment amener les partis politiques à s'approprier les libertés fondamentales et agir collectivement pour leur défense  Comment amener les décideurs publics et autres acteurs concernés par les droits et libertés fondamentales à jouer pleinement leur rôle sans avoir à l'entraver inopportunément	<b><u>Mr Adamou Koupit</u></b>
3	Voies de recours en cas de violation des libertés fondamentales	Que faire en cas de :  Cas de liberté  Cas des libertés de circulation	<b>Dr Agnes MAKOUGOUM</b>

## **Le rendu des travaux**

Après les travaux de groupe, les différents rapporteurs de groupe se sont succédés pour une restitution en plénière. Cette plénière de restitution a permis, d'apprécier la densité du travail fourni par les différents groupes et de recevoir les appréciations mélioratives qui, dans certains cas, ont fait l'objet des débats très soutenus.

Une autre articulation capitale de cette journée de travail a été, la présentation du **guide pratique sur les libertés publiques** par la directrice exécutive de NDH-Cameroun ; Un outil de travail pour les OSC, un document d'information et d'éducation sur la protection des libertés fondamentales que ce soit au niveau individuel ou des différents acteurs. Cette présentation marquait ainsi la fin des sessions.

Pour clôturer ces deux journées de travaux, après une évaluation sur le déroulement de l'atelier, les participants ont eu droit à la lecture de la **déclaration finale** <sup>5</sup>suivie de la remise des certificats. Par la suite, la directrice de NDH-Cameroun Mme Cyrille Rolande BECHON a pris la parole pour remercier l'assistance et surtout a montré sa satisfaction pour le bon déroulement des travaux. Sur ce, l'atelier c'est achevé à 16H30.

Les participants ont enfin tous reçu leur Certificat de fin de formation des mains des personnalités à l'instar de :

- Mme Othele, représentant le MINAT
- Colonel Ntamack, représentant du SED
- Dr Agnès Makougoum, Expert formatrice
- Mme Cyrille Rolande Bechon ,
- Dr Hilaire Kamga

#### IV- COMPTE RENDU DU FORUM DE DIALOGUE SUR LES LIBERTES PUBLIQUES

Le 28 Février 2020, Nouveaux Droits de l'Homme a organisé dans la salle de conférence du centre Norbert KENNE, un forum de dialogue sur les libertés publiques. Ce forum s'inscrit dans le cadre du projet de renforcement de la défense et de la protection des libertés fondamentales au Cameroun. Prenaient part, les représentants ou membre des OSCs, les experts juristes, les étudiants et les médias.



*Vue d'ensemble des participants au forum de dialogue*

##### 1-objectifs de la rencontre

L'objectif principal du Forum a été de poursuivre le plaidoyer et le lobbying sur les libertés publiques au Cameroun. Il a donc été un moment d'échanges et d'écoute mutuel, afin de créer des cadres plus idoines de la jouissance des libertés. C'est pour cette raison que l'ambition a été aussi d'aller au-delà de la seule journée, par l'institution d'un cadre permanent pour créer des dynamiques sur le terrain.

##### 2- Focus sur les articulations

Une leçon inaugurale, des communications liminaires, des échanges en plénière et les travaux en laboratoire étaient au programme.

##### - Séance protocolaire

Les travaux de la journée ont commencé par les propos introductifs du modérateur, M POJUME Hugues. Après avoir exposé les préalables du forum, il a déroulé le programme de la journée, s'en est suivi le mot de bienvenu de NDH, puis celui de la CNDHL et enfin le mot du représentant du Haut-Commissariat du Canada. Suite à ces allocutions, le Dr Hilaire KAMGA a présenté la session introductive du forum notamment les enjeux et les objectifs escomptés. Après cette séance protocolaire, place à la séance photo de famille, puis la séance plénière commence.

##### - La phase des allocutions

Après la phase protocolaire et la séance photo, vient la phase des allocutions. Le Pr Rolande WATCHO expose sur la leçon inaugurale : *la répression des atteintes aux libertés fondamentales*

**au Cameroun.** Il s'est agi pour elle d'introduire dans un premier temps la notion répression qui est légale au Cameroun et l'effectivité des droits fondamentaux. Elle a présenté la répression effective en évoquant les différents recours tels que le recours pour excès de pouvoir, le recours à indemnisation. Le rôle des juridictions judiciaires qui ont pour rôle de constater les irrégularités dans la procédure, elles permettent de protéger les libertés publiques. La répression s'observe au niveau national et international.



**Photo de famille forum de dialogue**

Les limites à l'atteinte des libertés publique : l'indépendance au pouvoir exécutif, la dépendance dans les rapports sociologique, les lenteurs judiciaires.

Les difficultés : la loi écrans, le recours gracieux, le recours gracieux.

Les orientations : la loi liberticide, la révision de la loi portant organisation des tribunaux administratif, recours du tribunal administratif ; renforcement des engagements de la magistrature ; création d'un comité de suivi. Suite à cette intervention, la phase des questions pour mieux comprendre le thème aborde comment saisir les différentes juridictions. Les réponses satisfaisantes ont été apportées.

La deuxième communication du jour portait sur ***l'état des lieux des libertés publiques au Cameroun entre leur et l'heure présente*** par Dr Stéphane TECHE dans son intervention, il s'interrogeait sur l'existence des libertés, si elles sont respectées, ou encore violées. Il a par la suite montré les entraves à l'existence des libertés au Cameroun qui sont formelles notamment avec la liberté de communication, de réunion et de manifestation ; il également montré le côté matériel des entraves qui concerne toutes les autorités. Suite à ceci la phase des questions repose, vient étayer le sujet abordé.

La troisième communication ***sur la pratique des libertés de réunions et de manifestation : le législateur, l'autorité administrative et le juge*** : cas pratique de la jurisprudence Germinale. Il a été question pour l'intervenant d'informer l'assistance sur les délais de saisine des différentes juridictions et celui du juge.

*Le cadre juridique des libertés publique au Cameroun : réalités, pratiques et défis* est développé par le Dr Hilaire KAMGA.

Suite à ces interventions quelques recommandations ont été émises :

Impliquer les OSC dans l'élaboration , le suivi, et le contrôle des instruments (mécanismes) de promotion et de protection des libertés publiques ; mobiliser, éduquer et informer les populations à travers les plateformes de sensibilisations ; sanctionner systématiquement les acteurs institutionnels coupables des violations ; procéder à une réforme constitutionnelle consacrant l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis de l'exécutif ; instituer un système de promotion des magistrats basés sur les facteurs objectifs comme la compétence, l'intégrité, l'expérience professionnelle ; intensifier la lutte contre la corruption ; mettre en place une séparation effective entre les juridictions administratives et judiciaires en instituant un parquet spécifique pour les juridictions administratives ; lorsque la loi institue un délai pour rendre une décision, autoriser le justiciable à saisir l'instance de recours en cas de défaillance du juge.

Pour garantir le succès de ces recommandations, résolution a été prise de créer un collectif des organisations de la société civile, assorti d'un comité de pilotage provisoire de dix (10) personnes pour sa mise en œuvre effective.

Sur cette base, et en se félicitant de la Jurisprudence Germinal contre l'Etat du Cameroun sur les libertés publiques au Cameroun, les travaux du Forum National sur les libertés fondamentales au Cameroun ont été clos.